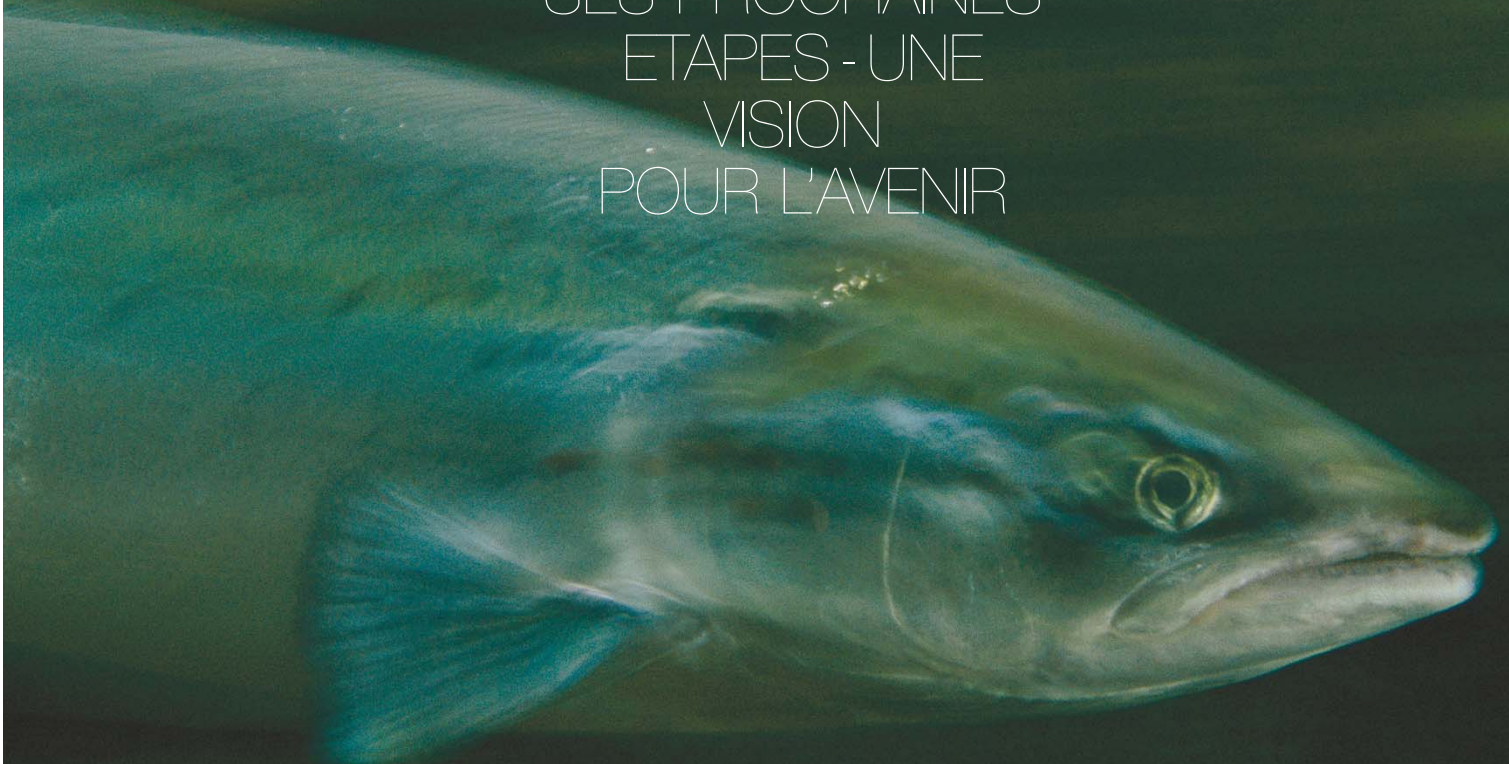




VINGT ANNEES
DE L'OCSAN:
SON PARCOURS,
SES PROCHAINES
ETAPES - UNE
VISION
POUR L'AVENIR





VINGT ANNEES
DE L'OCSAN:
SON PARCOURS,
SES PROCHAINES
ETAPES - UNE
VISION
POUR L'AVENIR

TABLE DES MATIERES

Préface	Page 2
Contexte	Page 3
Vingt années de l'OCSAN – son parcours	Page 4
Les prochaines étapes – une vision pour l'avenir	Page 11
Annexe 1	Page 14

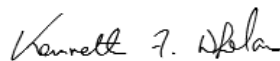
PREFACE

A l'occasion de son vingtième anniversaire, l'OCSAN a entrepris une revue détaillée de ses activités ainsi que de ses capacités à relever les défis importants que posent la gestion et la conservation du saumon atlantique sauvage. Cette revue repose sur de nombreuses consultations avec les ONG et autres parties concernées en Europe et en Amérique du Nord. Elle représente, à notre avis, une première du genre, entreprise par une Commission des pêcheries intergouvernementale. Les réunions avec les parties concernées au Royaume-Uni et aux Etats-Unis ont révélé un soutien considérable pour le travail de l'OCSAN. Par ailleurs, il est clair que ces parties souhaitent participer plus grandement à notre tâche. Trois thèmes importants sont apparus. Premièrement, alors que nous avons conclu des accords appropriés pour faire face à l'ensemble des difficultés que subit la ressource, il importe d'accorder plus d'urgence à la mise en application des mesures retenues et à l'établissement de comptes rendus améliorés les concernant, démontrant ainsi un esprit ouvert et critique. Deuxièmement, il est nécessaire de mieux promouvoir le travail de l'OCSAN et d'alerter le public et les politiques pour qu'ils prennent conscience de la situation désespérée dans laquelle se trouve le saumon et des mesures nécessaires à sa conservation. Troisièmement, les parties concernées ont défini comme haute priorité le travail de la Commission Internationale de Recherche sur le Saumon Atlantique de l'OCSAN ; la création de cette Commission ayant pour objectif d'augmenter la compréhension des facteurs influant sur la mortalité du saumon en mer et d'accroître les possibilités de les neutraliser.

La situation désespérée du
saumon atlantique est l'affaire
de tous

Pour affronter les différentes épreuves auxquelles la ressource doit faire face, il convient d'agir rapidement. Aussi a-t-on élaboré une nouvelle approche stratégique à la question de la conservation du saumon, basée sur les progrès réalisés dans ce domaine par l'OCSAN. On prévoit de restaurer, grâce à cette approche motivante, l'abondance des stocks de saumons atlantiques dans toute la zone qu'ils couvrent, et ainsi, de procurer les plus grands bienfaits à la société et ses individus. Cette approche stratégique, qui tient compte des progrès réalisés actuellement dans le domaine de la science et des pratiques de gestion, guidera à l'avenir le travail de l'Organisation. Elle a pour vocation de faire de l'OCSAN l'une des plus ouvertes, des plus transparentes et efficaces organisations de pêche intergouvernementales.

Dans cette revue, nous apportons quelques informations concernant l'établissement de l'OCSAN ; nous résumons les étapes importantes des vingt premières années de l'Organisation, puis nous examinons les défis qui se présentent pour le futur et comment ceux-ci peuvent être relevés. La situation désespérée du saumon atlantique est l'affaire de tous et l'OCSAN tient à œuvrer de concert avec l'ensemble des parties concernées qui partagent notre vision.



Dr Ken Whelan *Président*



Dr Malcolm Windsor *Secrétaire*

CONTEXTE

Avant les années 1960, l'exploitation du saumon dans l'Atlantique nord avait principalement lieu dans les eaux territoriales des Etats d'origine et sa gestion s'effectuait au niveau national. Cependant, le développement des zones de pêche au Groenland occidental et au nord de la mer de Norvège, puis plus tard aux Féroé, s'est traduit par une modification du schéma d'exploitation des stocks, signifiant qu'une gestion rationnelle ne pouvait être envisagée que par le biais de la coopération internationale.

Cette coopération internationale, en ce qui concerne le saumon atlantique, devint essentielle au cours des années 1970. L'avant-projet de la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer reconnaissait l'établissement d'une zone économique exclusive de 200 milles nautiques. Les organismes internationaux, qui avaient jusque là pris part à la gestion des pêcheries de saumons dans l'Atlantique Nord, ne fournissaient plus les forums de gestion appropriés puisqu'ils n'exerçaient aucune responsabilité au sein des zones de pêche des états côtiers. Cette évolution, associée aux inquiétudes concernant les captures de saumons dans les eaux territoriales, eut pour résultat de multiplier les appels pour une coopération internationale accrue. En 1978, un Symposium international sur le saumon atlantique, sponsorisé par l'*Atlantic Salmon Trust* et la Fédération du Saumon Atlantique, fut organisé à Edimbourg. Les participants à ce symposium réclamèrent un accord de décret international. Ce décret était censé interdire la pêche du saumon atlantique au-delà de 12 milles nautiques, faciliter la coopération entre tous les pays dans le cadre des mesures de conservation, de réglementation et d'exécution, et fournir un forum facilitant la coopération internationale dans les

domaines de la recherche et des échanges d'informations sur le saumon.

En janvier 1979, le Département d'Etat des Etats-Unis prépara un avant-projet de décret en vue de recueillir les commentaires des nations de l'Atlantique Nord. En 1980 et 1981, des réunions officielles du Groupe de travail eurent lieu à Washington, Bruxelles, Ottawa et Oslo afin d'en affiner le texte. Ces réunions aboutirent, en janvier 1982, à une conférence diplomatique organisée à Reykjavik pour adopter la version finale de la Convention pour la Conservation du Saumon dans l'Océan Atlantique Nord. Cette Convention fut ouverte à la signature à Reykjavik à partir du 2 mars 1983. Elle entra en vigueur le 1^{er} octobre 1983. Au titre de la Convention, une nouvelle organisation inter-gouvernementale, l'Organisation pour la Conservation du Saumon de l'Atlantique Nord (OCSAN), fut créée avec l'objectif de contribuer à la conservation, la restauration, la mise en valeur et la gestion rationnelle des stocks de saumons dans l'océan Atlantique nord. Ses bureaux ouvrirent le 14 février 1984. Ce rapport passe en revue les progrès réalisés par l'OCSAN au cours des vingt années qui se sont écoulées depuis sa création.

VINGT ANNEES DE L'OCSAN – SON PARCOURS

Introduction

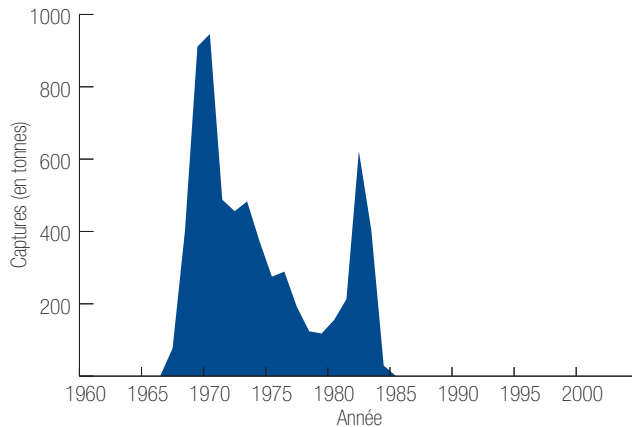
On compte plus de 2 000 rivières à saumons qui se jettent dans l'océan Atlantique nord. Les saumons de ces rivières parcourent de vastes étendues au cours de leur migration vers les zones subarctiques, riches en nourriture. Pour gérer ces stocks d'une façon rationnelle, il est nécessaire d'avoir recours à la coopération internationale. Depuis 1984, nous avons fourni ce forum de coopération pour ce qui concerne la conservation, la restauration, la mise en valeur et la gestion

rationnelle de cette ressource hautement prisée. Ces vingt années n'ont toutefois pas été faciles. En effet, la baisse enregistrée dans l'abondance de cette espèce, qui débuta à la fin des années 1970, et qui avait servi de catalyseur à l'établissement de l'OCSAN, a continué à s'accroître. Les changements intervenus au niveau de l'environnement, et plus particulièrement les modifications du milieu marin, pourraient s'avérer en grande partie responsables de ce déclin qui a fini par exiger l'adoption de mesures de gestion strictes afin d'optimiser en premier lieu le nombre de poissons remontant les rivières pour frayer. Les chapitres suivants donnent un aperçu des grandes étapes du travail de l'OCSAN, dans le domaine de la conservation et de la restauration du saumon atlantique, accompli par le biais de la coopération internationale. Des renseignements plus précis sont disponibles sur le site Internet de l'Organisation : www.nasco.int.



Création d'une zone de protection du saumon

La Convention de l'OCSAN interdit de pêcher le saumon au delà des zones de juridiction des pêcheries et, dans la majeure partie de l'Atlantique nord, au-delà des 12 milles nautiques. Une grande zone protégée, exempte de pêcheries, avait donc été créée lorsque la Convention de l'OCSAN entra en vigueur en 1983. Ainsi, la pêcherie de saumons située au nord de la mer de Norvège, sur laquelle avaient été prélevés environ 1 000 tonnes de saumons à son apogée en 1970, fut fermée immédiatement.



Captures effectuées par la pêcherie de saumons du nord de la mer de Norvège, de 1960 à 2004

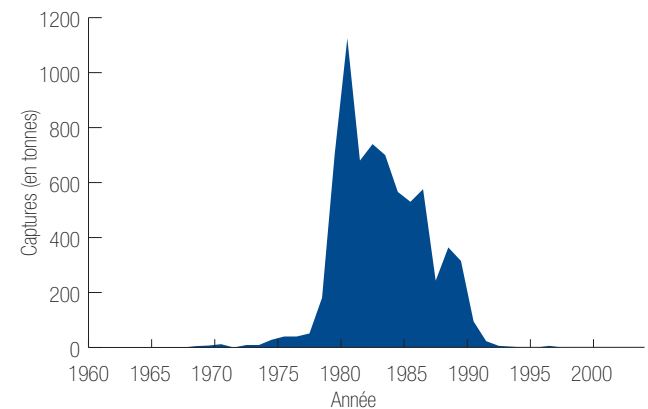
Au cours de l'hiver 1989/90, des bateaux originaires de pays non signataires de la Convention de l'OCSAN effectuaient, d'après les comptes rendus des Parties de l'OCSAN, des pêches au saumon dans les eaux internationales au sein de la zone de protection. Ces activités de pêche menaçaient de saper les efforts de conservation de l'OCSAN et de ses Parties et exigeaient une prompt réaction. Le problème fut réglé par une intervention diplomatique de la part de l'OCSAN et de ses Parties. Les initiatives de surveillance et les échanges d'informations s'en trouvèrent par ailleurs améliorés, par le biais de la coopération internationale. Il importe toutefois de demeurer vigilant, car il se pourrait que la demande du

marché pour le saumon sauvage augmente.

Mesures de réglementation concernant les pêcheries

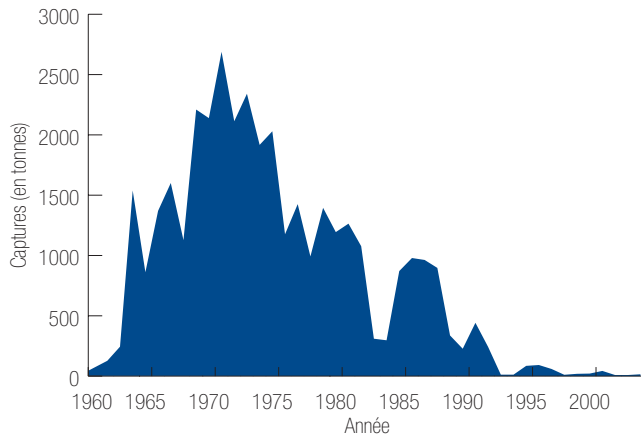
Les mesures de réglementation adoptées par l'OCSAN ont grandement réduit les interceptions effectuées par une Partie sur les saumons provenant de rivières appartenant à d'autres Parties. Cette pratique, réalisée notamment au Groenland Occidental, aux alentours des Iles Féroé et dans le nord de la mer de Norvège, représentait environ 30% de la totalité de la récolte à son maximum, avant 1984, mais moins de 1% en 2004.

Dans l'élaboration des mesures réglementaires, la Convention de l'OCSAN exige qu'un certain nombre de facteurs soient pris en considération. Parmi ceux-ci figurent la façon dont les Etats d'origine s'efforcent à mettre les mesures de conservation et de gestion en application et à garantir que celles-ci soient respectées. On s'attend ainsi à ce que ces Etats



Captures effectuées par la pêcherie de saumons des Iles Féroé, de 1960 à 2004

« mettent de l'ordre chez eux » avant d'escompter que les autres le fassent, ou continuent à faire des sacrifices. Les Etats d'origine ont ainsi été encouragés par ce processus à



Captures effectuées par la pêcherie de saumons du Groenland occidental, de 1960 à 2004

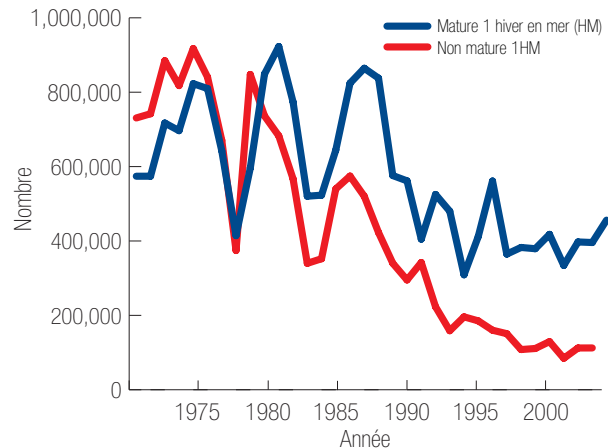
élaborer des mesures de gestion strictes. Ces mesures répondent d'une part à la nécessité pour les Etats d'origine de s'acquitter de leurs obligations internationales au titre de la Convention de l'OCSAN, et d'autre part aux obligations de gestion interne. Ceci a également signifié que les interceptions de saumons provenant d'un pays par un autre pays, ont pour la plupart cessé. La gestion des pêcheries de saumons a été le point sur lequel l'attention de l'OCSAN s'est portée en premier. Toutefois, et malgré les mesures de gestion sévères qui avaient considérablement réduit l'effort de pêche, l'abondance a continué à baisser. La conservation et la gestion rationnelle du saumon atlantique nécessitaient évidemment une action menée sur plusieurs fronts, d'où l'élargissement du champ d'activités de l'OCSAN s'adressant à multitude de dangers auxquels la ressource est confrontée.

Recommandations scientifiques et recherche

LOCSAN cherche à fonder ses initiatives de gestion sur les meilleures informations scientifiques disponibles. Ainsi, chaque année, une demande de recommandations est adressée au Conseil d'Exploration de la mer (CIEM). Cette demande

de recommandations porte sur l'état des stocks, l'efficacité des mesures de gestion, les besoins de surveillance et de recherche et les options de captures (ou autre solution de gestion). Par le biais d'ateliers et de symposia collectifs, de demandes de renseignements spécifiques effectuées auprès du CIEM, d'autres données scientifiques ont également été glanées par les Groupes de travail et les comités. L'OCSAN exige que les recommandations scientifiques soient exemptes de toute influence politique, soient présentées clairement aux gestionnaires, et que la proposition de chaque option soit accompagnée d'une évaluation des risques qui y sont liés. Il est incontestable que le monde scientifique a réalisé de grands progrès en ce qui concerne la définition de modèles de prédiction de l'abondance du saumon. Ces modèles ont fourni une base scientifique à l'établissement des mesures de réglementation.

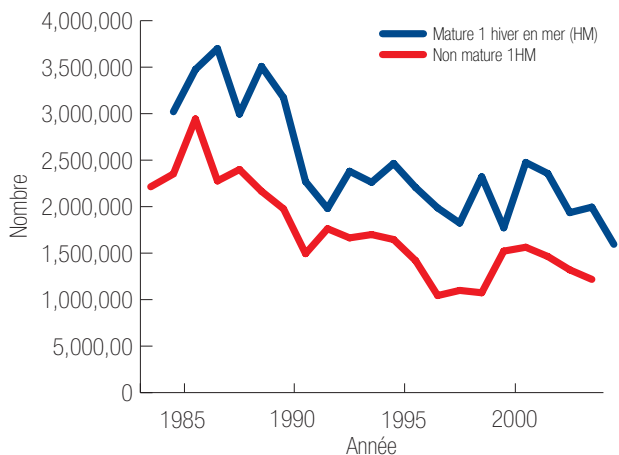
On a noté une réduction très importante de l'abondance avant pêche des saumons d'origine d'Amérique du Nord et d'Europe, surtout parmi les poissons de « plusieurs hivers de mer », dans la partie sud de la zone couverte par l'espèce. Le



Estimation de l'abondance avant pêche du saumon d'Amérique du Nord, de 1971 à 2004

Source des données : Rapport de 2005 du Groupe de Travail du CIEM sur le saumon de l'Atlantique Nord, CIEM CM2005/CCGP : 17

déclin de cette abondance est lié à une mortalité accrue du saumon dans le milieu marin. La réduction du nombre de pêcheries a entraîné une baisse moins prononcée du nombre de poissons remontant pour frayer, même si celle-ci continue à être préoccupante, surtout dans cette frange sud de la zone. Conformément au règlement fédéral, les populations de saumons des Etats-Unis et des rivières de la Baie intérieure de Fundy au Canada, figurent désormais dans la liste des espèces en danger.



Estimation de l'abondance avant pêche du saumon d'Europe, de 1983 à 2004

Source des données : Rapport de 2005 du Groupe de Travail du CIEM sur le saumon de l'Atlantique Nord, CIEM

Approche Préventive appliquée à la gestion du saumon

Même si l'OCSAN s'efforce d'être une organisation de gestion guidée par la science, il existe de nombreuses situations où l'information scientifique est peu sûre, peu fiable ou insuffisante. Nous avons, par conséquent, introduit le concept d'Approche Préventive afin de protéger la ressource et de préserver les milieux dans lesquels elle vit. Conformément à cette approche, l'OCSAN et ses Parties ont convenu de se montrer plus prudentes lorsque les données

sont incertaines, peu fiables ou insuffisantes. L'absence de renseignements scientifiques suffisants ne doit pas être invoquée pour reporter à plus tard, ou s'abstenir de prendre, des mesures de gestion et de conservation appropriées. L'Approche Préventive nécessite, entre autre :

- de tenir compte des besoins des générations futures et d'éviter les changements irréversibles ;
- d'identifier au préalable les résultats indésirables et de définir des mesures qui permettent d'éviter ces répercussions ou de les corriger ;
- d'introduire immédiatement, le cas échéant, des mesures de redressement qui soient censées remplir leur objectif rapidement ;
- de donner priorité à la préservation de la capacité de production de la ressource, là où l'impact de l'exploitation de la ressource demeure incertain ;
- d'établir la charge de la preuve dans le respect des conditions ci-dessus.

Nous avons convenu d'appliquer l'Approche Préventive aux domaines suivants :

- la gestion des pêcheries de saumons de l'Atlantique Nord;
- la protection et la restauration de l'habitat ;
- l'aquaculture du saumon, les introductions et transferts, les transgéniques ;
- les programmes de reconstruction de stock.

Nous avons également déterminé les valeurs socio-économiques du saumon sauvage atlantique. Outre les gains notoires provenant des pêcheries (commerciales, de loisir, de subsistance), il existe aussi des bénéfices liés à l'écotourisme et au saumon lui-même. Des études ont démontré que dans l'ensemble le public tenait au saumon sauvage et s'émerveillait devant la ténacité et les migrations de ce

poisson. Ceci a une valeur significative. Nous avons donc élaboré des Directives expliquant dans les grandes lignes comment, dans le cadre de l'Approche Préventive, incorporer les facteurs socio-économiques dans les décisions de gestion sans pour autant en amoindrir l'efficacité. Ces Directives, qui reposent sur une analyse du rapport coût/bénéfice, encadrent toute prise de décision, et, vu l'importance de l'existence même du saumon atlantique pour la société en terme d'impact, ces décisions sont censées soutenir la conservation du saumon.

Gestion des pêcheries de saumons de l'Atlantique Nord

L'OCSAN et ses Parties ont mis au point un cahier des charges pour la gestion des pêcheries de saumons à stock unique ou à stock mixte. Ce cahier des charges propose d'utiliser des points de référence tels que les limites de conservation et les cibles de gestion, ou d'autres indicateurs de l'état et de la diversité du stock, pour déclencher des mesures de gestion dans l'éventualité d'une réduction de l'abondance ou de diversité. Ce document est employé à la fois comme guide aux décisions de gestion et comme dossier où celles-ci peuvent être consignées.

La pratique de la graciation des poissons devient, dans le cadre de la pêche récréative au saumon, de plus en plus courante, même si ce n'est pas le cas dans tous les pays. En 2004 on a enregistré plus de 140 000 saumons ainsi relâchés. Nous avons élaboré des directives concernant la pratique de graciation dans le but de garantir la meilleure chance de survie du saumon.

Nous avons chaque année analysé les sources des captures non déclarées et avons encouragé la prise de mesures permettant

de réduire ces captures au maximum. En 2004, il avait été estimé que ces captures représentaient 30% des captures déclarées. La courbe des estimations de captures non déclarées indique que les mesures prises ont fait baisser le niveau. Nous avons également introduit le concept de Minimum Standard pour les statistiques de captures.

Protection et restauration de l'habitat

Au cours des 150 dernières années, une grande partie de l'habitat du saumon a été perdue. Cette perte d'habitat représente sans doute l'un des facteurs les plus importants du déclin des stocks de saumons sauvages. Parmi les causes de cette perte d'habitat, on compte à la fois des facteurs très visibles, comme les barrages hydroélectriques, et d'autres invisibles, mais très endommageants, comme les pluies

acides. L'un des thèmes centraux de l'Approche Préventive exige d'accorder la priorité à la conservation de la capacité de reproduction de la ressource. Nous avons mis sur pied un Plan d'Action pour la protection et restauration de l'habitat, visant à maintenir, et dans la mesure du possible, à accroître la capacité de production actuelle de l'habitat du saumon. Le Plan d'Action demande aux Parties de l'OCSAN d'élaborer des programmes exhaustifs de protection de l'habitat actuel et de restauration de l'habitat qui a été endommagé. Pour mesurer et améliorer les progrès réalisés dans l'accomplissement des objectifs du Plan, les Parties ont convenu d'établir des inventaires de l'habitat du saumon avec mises à jour régulières, accessibles sur le site Internet de l'Organisation. Heureusement, ces dernières années ont vu un recouvrement notoire de l'habitat.

La conservation et la gestion
rationnelle du saumon
Atlantique nécessitent une
action menée sur plusieurs
fronts

L'aquaculture, les introductions et transferts et les transgéniques

Nous avons adopté une Résolution (la « Résolution de Williamsburg ») visant à :

- réduire l'échappement des poissons d'élevage à un niveau proche de zéro ;
- minimiser les effets du saumon d'élevage ;
- minimiser les interactions génétiques nuisibles et autres interactions biologiques provenant des activités de mises en valeur, comme les introductions et les transferts;
- minimiser le risque de transmission aux stocks de saumons sauvages, de maladies et de parasites liés aux activités aquacoles et aux introductions et transferts ;
- protéger les stocks de saumons sauvages contre les effets potentiels des salmonidés transgéniques.

Cette Résolution comprend des Directives pour le repeuplement du Saumon Atlantique, car bien que cette technique soit répandue et souvent pratiquée avec succès, elle peut également avoir des effets nuisibles sur les stocks sauvages.

Nous avons établi un Groupe de Liaison avec l'industrie du saumon d'élevage chargé de conclure des accords permettant de minimiser les effets causés par ce secteur sur les stocks sauvages et d'explorer comment il pourrait contribuer à la restauration de ces stocks. Le Groupe de Liaison a défini des directives sur le confinement du saumon d'élevage.

Le parasite *Gyrodactylus salaris*

Le parasite *Gyrodactylus salaris* représente un problème très grave dans certaines zones du secteur de la Commission de l'Atlantique du Nord-Est. Il frappe au cœur même des efforts de conservation du saumon en exterminant les saumoneaux

dans les eaux douces. En Norvège, le parasite a infecté 45 cours d'eau. Les populations de juvéniles de ces cours d'eau ont, depuis, baissé en moyenne de 86%. On a également noté la présence de ce parasite dans 13 rivières de la côte ouest de la Suède, dans deux rivières de la Carélie en Russie ainsi que dans des cours d'eaux du nord de la Finlande. L'Islande, le Royaume-Uni et l'Irlande ne sont pas touchés par le parasite. Il est absolument essentiel d'éviter toute nouvelle propagation supplémentaire de ce parasite et de l'éliminer des cours d'eaux contaminés. Nous avons convenu de mesures destinées à accroître la coopération, dans le cadre de la surveillance, de la recherche et de l'échange d'informations en ce qui le concerne. Nous avons également formulé des recommandations de révision des directives internationales et proposé des renforcements de la législation et des mesures prises au niveau national et régional pour en éviter la propagation.

Mortalité du saumon en mer

L'augmentation de la mortalité du saumon en mer influe considérablement sur l'abondance de cette espèce. Pour certains des stocks sous surveillance, cette mortalité est maintenant deux fois supérieure à celle des années 1970. Les causes de cet accroissement demeurent mystérieuses. Il est néanmoins évident que, quelles que soient les décisions prises dans les eaux douces pour conserver les stocks sauvages, si le poisson meurt en milieu marin, ce travail s'en trouve affaibli. Face à cette situation, l'OCSAN a mis en place une Commission Internationale de Recherche sur le Saumon Atlantique. Cette Commission a rédigé un inventaire des recherches en cours portant sur la mortalité du saumon en mer. Celui-ci a révélé que les Parties de l'OCSAN et leurs partenaires dépensaient actuellement environ 6 millions de livres sterling tous les ans pour la recherche dans ce domaine. Cet inventaire a également permis d'identifier les lacunes du programme de recherche et de définir les priorités. Un

nouveau programme de recherche complet et innovateur a ainsi été développé. Le programme SALSEA associe maintenant un programme de collecte de fonds qui permettra de financer les recherches supplémentaires requises. La Commission sollicite ainsi la contribution d'entreprises, d'individus et de fondations. Pour plus de renseignements sur le travail de la Commission, se reporter au site Internet www.salmonatsea.com.

Echange d'information

Nous avons stimulé un vaste échange de statistiques et d'informations parmi nos Parties. Nous avons aussi créé plusieurs bases de données sur le saumon et sa conservation. Cette information est à la disposition du grand public. La conservation et la restauration du saumon atlantique sauvage exigent la participation et l'engagement de l'ensemble des parties concernées.

Participation des parties concernées

Nous avons admis la participation de 30 organisations non gouvernementales, ce qui représente un nombre beaucoup plus important que ce qui serait accepté par la plupart des organisations de pêche. Nous avons accueilli favorablement les contributions qu'elles avaient apportées à notre tâche. Notre prochain challenge sera d'accroître le rôle que les parties concernées pourraient jouer dans le travail de l'OCSAN et de la Commission Internationale de Recherche sur le Saumon Atlantique.

LES PROCHAINES ETAPES – UNE VISION POUR L'AVENIR

Introduction

Malgré tous ces progrès, on a enregistré peu d'amélioration dans l'abondance des stocks de saumons sauvages. Les stocks se trouveraient toutefois dans une situation incontestablement plus grave si ces initiatives de conservation n'avaient pas été prises. Le travail réalisé par l'OCSAN au cours des vingt dernières années fournit donc une assise solide sur laquelle les futures mesures de conservation et de gestion du saumon peuvent être basées. Cependant la situation dans laquelle se trouve le saumon est très grave et certains des facteurs qui entrent en jeu, se situent hors des compétences des personnes chargées de la conservation et de la restauration de la ressource. Des contraintes de plus en plus nombreuses liées au changement climatique et à la croissance démographique, et à ce que ceci engendre au niveau de la demande d'énergie, de l'alimentation et du développement infrastructurel, signifie que les parties concernées auront à fournir un plus grand effort rien que pour maintenir les stocks à leurs niveaux actuels, sans parler de redresser la situation. Au cours des vingt dernières années nous avons réussi à élargir le champ de l'OCSAN de façon à pouvoir se pencher sur l'ensemble des problèmes auxquels la ressource doit faire face. Les consultations qui eurent lieu avec les parties concernées à l'occasion du vingtième anniversaire de l'Organisation, ont

L'OCSAN persévèrera à restaurer l'abondance des stocks de saumons atlantiques dans toute la zone de répartition de l'espèce

indiqué qu'il existait un soutien important de l'OCSAN et que ces parties concernées désiraient s'investir encore plus dans la tâche de l'Organisation. Il est dans notre intention, aujourd'hui, d'accroître d'avantage l'efficacité de l'OCSAN afin d'assurer la conservation et restauration du saumon atlantique.

Une nouvelle vision et approche stratégique

L'OCSAN persévèrera à restaurer l'abondance des stocks de saumons atlantiques dans toute la zone couverte par l'espèce, afin de procurer les plus grands bienfaits à la société en général et à chaque individu en particulier.

Les principaux défis, tels qu'ils ont été définis dans le cadre de l'approche préventive, sont les suivants :

- la gestion des pêcheries de saumons ;
- les aspects socio-économiques du saumon atlantique ;
- la recherche sur le saumon en mer (y compris l'étude des captures accidentelles) ;
- la protection et la restauration de l'habitat ;
- la réduction maximale des effets nuisibles de l'aquaculture, des introductions et transferts et des transgéniques ;
- la réduction maximale du danger provenant du *Gyrodactylus salaris* ;
- le renforcement des initiatives prises pour les populations menacées d'extinction.

L'annexe 1 présente un résumé des objectifs de l'OCSAN, et des points clés les concernant.

Pour répondre à ces objectifs, nous avons adopté une série de recommandations pour les prochaines étapes du travail de l'OCSAN. Ces recommandations s'inspirent des commentaires émis par les parties concernées, et ont pour objet d'améliorer les capacités de l'OCSAN à remplir son mandat et de renforcer la communication avec les ONG, les parties concernées et le public :

- accroître l'engagement des Parties aux mesures et accords de l'OCSAN et à l'examen des progrès réalisés dans les programmes de mise en application ;
- accroître l'efficacité de l'OCSAN en s'attachant à ce que l'Organisation ne se repose que sur les meilleures connaissances possibles pour formuler ses actions. Il importe que l'Organisation s'efforce également d'identifier toutes nouvelles possibilités ou tous nouveaux dangers et d'y répondre judicieusement ;
- garantir la transparence des opérations de l'OCSAN et faciliter la bonne utilisation des connaissances et expériences des ONG et autres parties concernées ;
- accroître la visibilité et la présence de l'Organisation dans les communautés au niveau international, national et local en développant ses activités de communication et de relations publiques.

Conclusions

Dans la mesure où l'OCSAN peut continuer à progresser sur les sept défis définis plus haut, à accroître l'engagement des Parties envers les accords qu'elle a conclu au niveau international, à partager les expériences de meilleures pratiques, à mettre à jour les accords conclus à la lumière de l'expérience et de la compréhension des effets nuisibles, à

améliorer la réalité et l'efficacité de la coopération internationale à propos de cette espèce hautement migratrice, à tirer parti de l'ensemble des expériences et de l'expertise provenant de chacune des parties concernées et soutenir et stimuler leur travail, et enfin à accroître sa présence dans les

domaines public et politique, la vision de rehausser les stocks de saumons pourra se réaliser. Il n'y a toutefois pas de raccourci pour parvenir à cet objectif, en particulier pour les stocks qui se trouvent le plus au sud de la zone couverte par l'espèce, en Europe tout comme en Amérique du Nord. Ceci pourrait prendre plusieurs

années. L'OCSAN est bien placée pour jouer son rôle, mais c'est avec le soutien de l'ensemble des parties concernées que ses objectifs de conservation pourront être atteints.

L'OCSAN est bien placée pour jouer son rôle, mais c'est avec le soutien de l'ensemble des parties concernées que ses objectifs de conservation pourront être atteints



Annexe 1

Les principaux défis à relever par l'OCSAN : Objectifs et points clés

La gestion des pêcheries de saumons

L'objectif est de promouvoir la diversité et l'abondance de chaque stock de saumons, ainsi que de maintenir l'ensemble des stocks au-dessus de leur limite de conservation.

Les points clés se rapportant à cet objectif sont les suivants :

- maintenir l'interdiction en vigueur de pratiquer la pêche au saumon au-delà des zones de juridiction des pêcheries;
- améliorer encore plus le concept de « justice » et d'équilibre dans le contexte de la gestion des pêcheries situées loin des cours d'eau d'origine ;
- explorer les possibilités de mesures de réglementation à long terme ;
- assurer l'échange d'informations et le transfert d'expertise et de connaissances entre les Parties ainsi qu'entre les ONG et les autorités concernées ;
- améliorer la base de connaissances nécessaires à l'élaboration des réglementations des pêcheries.

Aspects socio-économiques du saumon atlantique

L'objectif de l'OCSAN et de ses Parties est de garantir que les stocks de saumons procurent les plus grands bienfaits à la société en général et à chaque individu en particulier.

Les points clés se rapportant aux aspects socio-économiques du saumon sont les suivants :

- s'assurer que les aspects socio-économiques du saumon atlantique soient dûment pris en considération ;
- renforcer les données socio-économiques afin qu'elles

puissent servir de base à la gestion du saumon atlantique;

- s'assurer que l'intégration des aspects et considérations socio-économiques de cette espèce dans le processus de prise de décision au sein de l'OCSAN, s'effectue avec transparence et dans un esprit d'ouverture ;
- diffuser l'information concernant les aspects socio-économiques du saumon atlantique sauvage, afin de garantir que ceux-ci reçoivent l'attention qui convient par rapport aux autres importants intérêts commerciaux et publics.

Recherche sur le saumon en mer (y compris études des captures accidentelles de saumons)

L'objectif de l'OCSAN et de ses Parties est de promouvoir la collaboration et la coopération dans le cadre de la recherche sur les causes de la mortalité du saumon atlantique en milieu marin et sur les possibilités de neutraliser cette mortalité.

Les points clés de la recherche sur le saumon en mer sont les suivants :

- définir une stratégie efficace de collecte de fonds pour soutenir la recherche sur le saumon en mer. Identifier et cibler les sponsors potentiels ;
- renforcer la participation des ONG et leur soutien à la Commission dans ses activités de collecte de fonds.

Protection et restauration de l'habitat du saumon

L'objectif de l'OCSAN et de ses Parties est de maintenir et, dans la mesure du possible, d'augmenter la capacité productive de production de l'habitat du saumon atlantique.

Les points clés concernant la question de la protection et restauration de l'habitat sont les suivants :

- assurer la mise en application effective du Plan d'Action de l'OCSAN concernant la protection et la restauration de l'Habitat ;

- valoriser le partage et l'échange des informations, entre les Parties de l'OCSAN et les autres organismes internationaux appropriés, concernant les questions d'habitat et de meilleures pratiques de gestion ;
- maintenir à jour la base de données des rivières à saumons de l'OCSAN.

Aquaculture, introductions et transferts et transgéniques

L'objectif de l'OCSAN et de ses Parties est de réduire au maximum les effets potentiellement nuisibles de l'aquaculture, des introductions et transferts et des transgéniques sur les stocks sauvages du saumon atlantique. Ceci implique d'œuvrer, le cas échéant, de concert avec les représentants du secteur aquacole.

Les points clés concernant l'aquaculture, les introductions et transferts et les transgéniques sont les suivants :

- déterminer la nécessité d'établir des réglementations ou de fixer des normes pour l'aquaculture, les introductions et transferts et les transgéniques au niveau international;
- sensibiliser le public aux développements concernant l'aquaculture, les introductions et transferts et les transgéniques ;
- réduire l'échappement des saumons d'élevage à un niveau voisin de zéro ;
- réduire au maximum tout impact négatif engendré par le saumon d'élevage en employant, autant que possible, les stocks locaux et en mettant au point et en appliquant des stratégies d'empeisonnement et de récolte appropriées ;

- minimiser les interactions d'ordre génétique ou autres formes d'interactions biologiques nuisibles liées aux activités de mise en valeur du saumon dont les introductions et transferts ;
- réduire au maximum le danger de transmission aux stocks de saumons sauvages de maladies et parasites associés aux activités aquacoles et aux introductions et transferts ;

- considérer les conséquences de l'aquaculture du saumon atlantique pratiquée dans les pays qui ne font pas partie de l'OCSAN.

Gyrodactylus salaris

L'objectif de l'OCSAN et de ses Parties est d'éviter la propagation de ce parasite et de l'éradiquer des zones infectées, en oeuvrant, le cas échéant avec les parties concernées.

Les points clés concernant le *G. salaris* sont les suivants :

- minimiser le danger posé par le *G. salaris* au saumon atlantique ;
- améliorer la coopération dans le cadre de la surveillance, la recherche, et la diffusion d'informations sur le *G. salaris*, en tenant particulièrement compte de l'existence de lacunes dans les connaissances concernant la distribution et l'écologie du parasite;
- renforcer la législation et les directives internationales, nationales et régionales afin d'éviter une plus grande propagation du *G. salaris*.

Dans la mesure où l'OCSAN peut continuer à réaliser des progrès, avec le soutien des parties concernées, dans tous les domaines présentant un défi, la vision de rehausser les stocks de saumons pourra alors se réaliser

Initiatives concernant les populations de saumons menacées d'extinction

L'objectif de l'OCSAN et de ses Parties est de coopérer au niveau international pour protéger et rétablir les populations menacées d'extinction afin de préserver la diversité naturelle.

Les points clés concernant la question des populations de saumons menacées sont les suivants :

- définir une terminologie commune pour préciser le niveau de menace (par exemple menacée d'extinction, menacée, presque menacée, vulnérable) ;
- choisir la stratégie, les mesures de gestions et les approches de conservation appropriées ;
- faciliter un échange régulier d'expertise dans ce domaine;
- identifier les techniques efficaces de surveillance des stocks afin de mesurer le succès des actions entreprises.



Organisation pour la Conservation du Saumon de l'Atlantique Nord

11 Rutland Square, Edimbourg, EH1 2AS, Ecosse, Royaume-Uni

Téléphone: (Int + 44) 131 228 2551 Télécopie: (Int + 44) 131 228 4384

Email: hq@nasco.int Site web: www.nasco.int